



DUERP

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et mise en place du plan d'actions de prévention



Objectifs

- ▶ Réaliser ou mettre à jour son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- ▶ L'utiliser comme un outil d'information et de communication,
- ▶ Mettre en place le plan d'action de prévention ou le PAPRI Pact.



Programme et contenu

- ▶ Réglementation et modifications 2022
- ▶ Définitions
- ▶ Enjeux de la prévention
- ▶ Méthodologie
- ▶ Proposition outil ASSTV



Inscriptions

sensibilisation@asstv86.fr

Planning sur le site internet de l'ASSTV : <http://www.asstv86.fr/>



Public

Salariés, employeurs, représentant des salariés, membres du CSE



Date

Le 02 février 2024

De 14h00 à 16h00



Lieu

Fédération du bâtiment
26 rue Salvador Allende
86000 POITIERS
(*Salle Augé*)



Coût

Inclus dans les cotisations habituelles de l'entreprise



Intervenants

Ingénieures Prévention



Contact

Sylvie MIREBEAU
05 49 61 62 66
Gwénaëlle PINEAU
05 49 98 84 08